
1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : YACHTCARE WASH & WAX

Utilisation : Nettoyant concentré doux

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z. I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax. 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :

Description : Mélange fortement visqueux.

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N° CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
Mélange d'hydrocarbures			10-30 %	Xn	R65

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Si les conditions de manipulation et les mesures de précautions relatives à l'hygiène du travail sont respectées : pas de dangers particuliers connus.

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Respecter les mesures de protection individuelle.
Enlever immédiatement les vêtements souillés
En cas de malaise, consulter un médecin.

Sur la peau : Laver avec de l'eau et du savon et rincer.
Appliquer soigneusement de la crème sur les parties nettoyées.

Sur les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, paupières ouvertes, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : Amener la victime hors de la zone de danger, faire respirer de l'air frais.
Appeler immédiatement un médecin.
En cas de respiration irrégulière/arrêt respiratoire : respiration artificielle.
En cas de perte de connaissance, coucher et transporter la victime en position latérale stable.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche, boire de l'eau, ne pas faire vomir (risque d'aspiration). Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche.

Moyens d'extinction contre-indiqués : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, à ses produits de combustion ou aux gaz présents :
En cas de combustion, formation possible, entre autres, de dioxyde et monoxyde de carbone, ainsi que de fumée noire et épaisse.

Mesures particulières de protection : Ne pas inhaler les gaz.
Vêtement de protection et appareil respiratoire autonome nécessaires.

Autres recommandations : En cas d'incendie, refroidir avec de l'eau les récipients mis en danger.
Les eaux d'incendie contaminées doivent être collectées séparément, ne pas évacuer dans les canalisations ou les égouts.

Eliminer les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées conformément aux réglementations locales en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Ramasser immédiatement en raison du risque de chute.
Respecter les prescriptions de sécurité (voir points 7 et 8).
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs, veiller à la ventilation suffisante des locaux.
Eloigner de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition.
Interdire l'accès aux personnes non habilitées.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les canalisations, les égouts et les cours d'eau.
En cas de contamination des rivières, des fleuves, des lacs ou des canalisations/égouts, prévenir les autorités compétentes, conformément à la législation.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Ramasser avec une matière absorbante (par ex. sable, terre à diatomées, absorbant universel).
Respecter point 8.
Eliminer en respectant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter de respirer les vapeurs.
Veiller à la ventilation suffisante du poste de travail.

Incendie et explosion :

Les vapeurs forment au contact de l'air un mélange susceptible d'exploser.
Eloigner de la lumière naturelle, du feu ou autres sources d'ignition. Ne pas fumer.

Stockage :

Toujours conserver dans le récipient d'origine.
Stocker le récipient hermétiquement fermé, dans un endroit frais et bien aéré.
Eloigner de toutes sources de chaleur, de feu ou autres sources d'ignition. Interdiction de fumer.
Ne pas mettre en contact avec des produits alimentaires, boissons ou fourrages.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeur	Unité
	Mélange d'hydrocarbures, sans additif, groupe 2		Valeur limite MAK	500	mg/m ³
			Valeur limite MAK	100	ml/m ³

Catégorie de limite maximum : 4

Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Veiller à la bonne ventilation des locaux.
Une protection respiratoire est nécessaire en cas de dépassement des valeurs limites sur le poste de travail.
Utiliser un masque à air frais ou un filtre respiratoire (seulement pour une courte durée).
Recommandation : Filtre type A, couleur brune.

Protection des mains :

Utiliser de la crème de protection.
Porter des gants de protection en caoutchouc.
Respecter les indications du fabricant de gants relatives à la perméabilité et la résistance de pénétration ainsi que les conditions particulières sur le poste de travail.

Protection des yeux :

Lunettes de protection à coque latérale.

Corps :

Porter une combinaison de protection.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage

Phrases de sécurité (S):

- S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S23 : Ne pas respirer les vapeurs.
S24 : Eviter le contact avec la peau.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 2 (VwVwS, Anh. 4 vom 17 mai 1999), directive sur les matières dangereuses pour l'eau du 17 mai 1999 annexe 4

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

- R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.